

✱ COMPTE RENDU DE SEANCE ✱

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2008

L'an deux mil huit, le jeudi dix avril, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 3 avril 2008, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Corinne DUBOS, Daniel GOUX, Françoise CHAVAGNE, Gilbert BERANGER, Noureddine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Issam OTHMAN, Marie-Jo BASSON, Philippe NICOLINO, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Marie LORIAU, Mireille ROUVIERE, Annie TARAVEL, Julien BANCEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Nathalie FAURE, Isabelle CHANVILLARD, Catherine AVEZ, Nora OTHMAN, Thierry LAURENT, Thierry CANTINI, Gérard HEINZ, Céline ANDRIEU, Riad CHERIF, Christine MORALES, Adrien DRIOLI, Yannis AL MAHDI, Denise ROSSET-BRESSAND, Zeina KHAIR-LAFOND, Liliane ROCHE, Pascal MARION-BOURGEAT, Yolande LOBA, Catherine LAVAL, Pierre FAVRE, Philippe MEUNIER, Patrick PUTTEVILS, Pascal MERLE.

ABSENTS : Henri PACALON.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Catherine AVEZ (pouvoir à Daniel GOUX), Gérard HEINZ (pouvoir à Noureddine MESBAHI), Zeina KHAIR-LAFOND (pouvoir à Pierre FAVRE).

Secrétaire de séance : Monsieur Yannis AL MAHDI.

====oO====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures cinq.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2008.

Communication n° 08.041 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de janvier, février et mars 2008)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis les mois de janvier, février et mars 2008.

Délibération n° 08.042 : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour de l'état des effectifs au 1er avril 2008

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le tableau des effectifs actualisé au 1^{er} avril 2008 ; DIT que les dépenses seront imputées au budget 2008, au chapitre globalisé 012.

Délibération n° 08.043 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Décision modificative n° 1 du budget 2008

A la majorité (par 32 voix pour et 0 voix contre ; abstentions : 10), le Conseil Municipal APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget de la Ville telle que présentée (budget principal et budget annexe "Usines-relais").

Délibération n° 08.044 : AFFAIRES FINANCIERES : Octroi d'une garantie financière à la S.A. SEMCODA pour la réalisation de 12 pavillons PSLA rue Alfred de Vigny

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE la garantie de la Ville de Saint-Priest à hauteur de 15 % de 1.362.200 €, soit 204.330 €, à la S.A. SEMCODA, pour le prêt qu'elle va contracter auprès du Crédit Mutuel, selon les caractéristiques exposées ; DIT qu'au cas où la S.A. SEMCODA, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires ainsi que tous frais et impôts qu'elle aurait encourus, la Ville de Saint-Priest s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et place sur simple notification du Crédit Mutuel adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ; ENGAGE le Conseil municipal à libérer pendant toute la durée du prêt, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ; DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer au nom de la Commune toutes les pièces nécessaires concernant cette garantie financière.

Délibération n° 08.045 : URBANISME : Permis de construire et autres autorisations d'urbanisme sollicités au nom de la Commune - Autorisation au Maire

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à déposer, en temps utile, les demandes de permis de construire et de toutes autres autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de chacune des opérations suivantes : stade Pierre Mendès-France (club-house associations sportives...), Relais Assistantes Maternelles Diderot, groupe scolaire Mi-Plaine, crèche d'Arsonval, allée du parc du château (réfection), usines-relais (réfection des clôtures), création square avenue de la Gare, liaison piétonne entre la rue Colette et la route d'Heyrieux, groupes scolaires (chantiers menuiseries extérieures), cuisine centrale.

Délibération n° 08.046 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : Avenant n°1 au marché de services passé avec l'Etablissement Régional Léo Lagrange pour la gestion et l'animation d'un réseau d'équipements de proximité

A la majorité (par 32 voix pour et 10 voix contre ; abstention : 0), le Conseil Municipal, concernant le marché de services passé avec l'Etablissement Régional Léo Lagrange pour la gestion et l'animation d'un réseau d'équipements de proximité, AUTORISE Madame le Maire à signer un avenant n° 1 pour mettre en œuvre diverses adaptations (relatives à des postes d'animateur, de directeur et de gardien) et le financement correspondant, soit une charge nouvelle de 35.000 € en année pleine, étant précisé que cet avenant représente 1,7 % du marché initial.

Délibération n° 08.047 : LOGEMENT : Nouvelles règles communautaires de financement du logement social

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE la mise en place du nouveau système d'aide pour les logements financés en PLUS (hors ANRU) et en PLAI fixé à 35 € du m² de surface utile ; VALIDE les subventions à Alliade respectivement de 71.605 € et de 33.233 € pour les opérations sur le secteur de la Cité Berliet ; AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions de participation financière et tous documents y afférents ; DIT que les dépenses relatives à Alliade seront imputées à l'article 2042.

Délibération n° 08.048 : LOGEMENT : Augmentation des loyers conventionnés 2008

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la révision des loyers conventionnés au taux de 2,54 % à compter du 1^{er} juillet 2008 (identique au pourcentage pratiqué par les organismes HLM pour leurs révisions de loyers).

Délibération n° 08.049 : LOGEMENT : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Office "Porte des Alpes Habitat" pour les logements du groupe scolaire Brenier

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 3.083,97 € TTC à l'Office "Porte des Alpes Habitat" (pour le financement de travaux concernant deux appartements du rez-de-chaussée occupés par le service de médecine scolaire et par le gardien de l'école) ; DIT que la dépense correspondante sera imputée à l'article 20417.

Délibération n° 08.050 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réalisation d'un terrain de grands jeux en synthétique, homologué, au complexe sportif P. Mendès-France - Lancement de la procédure de passation des marchés de travaux - Autorisation de signature des marchés

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telles que présentées les caractéristiques principales du projet de réalisation d'un "terrain de grands jeux" en synthétique, homologué, au complexe sportif Pierre Mendès-France, ainsi que le coût prévisionnel des travaux, servant de base à la consultation travaux, pour un montant de 680.000,00 € TTC, valeur mars 2008 ; AUTORISE Madame le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour la consultation des travaux ; AUTORISE Madame le Maire, en cas d'appel d'offres infructueux, à relancer cette consultation dans le cadre des procédures permises par le code des marchés publics ; AUTORISE Madame le Maire à déclarer sans suite la procédure pour des motifs d'intérêt général, le cas échéant ; AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés de travaux et toutes pièces afférentes ; DIT que les dépenses de travaux correspondantes seront imputées à l'article 2312 (programme TP 13).

Délibération n° 08.051 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Construction d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) rue d'Arsonval - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre

A l'unanimité, le Conseil Municipal ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) rue d'Arsonval au groupement "Atelier De Ville en Ville" (69003 Lyon) / Cotraitants : Trompille SAS (69006 Lyon) / ITEE Fluides (69657 Villefranche-sur-Saône) / Cabinet JF. Cabut (69002 Lyon) / TRIBU (75020 Paris), sur la base d'un coût prévisionnel des travaux de 1.730.200 € HT (valeur janvier 2008), moyennant un taux de rémunération de 14,48 % donnant un forfait de rémunération de 250.532,96 € HT, soit 299.637,42 € TTC ; AUTORISE Madame le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes ; DIT que conformément à l'avis du jury rendu le 26 février 2008, une prime de 12.000 € HT sera versée à chacune des trois équipes non retenues ; DIT que les dépenses relatives à ces honoraires sont imputées à l'article 232 (programme TP 08).

Délibération n° 08.052 : EMPLOI ET INSERTION : Conventions d'objectifs et de moyens avec l'Association syndicale du lotissement industriel de Vénissieux/Corbas/Saint-Priest et l'Association des entreprises de Mi-Plaine

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE la signature de deux conventions d'objectifs et de moyens d'une durée de trois ans, l'une avec l'Association syndicale du lotissement industriel de Vénissieux/Corbas/Saint-Priest, l'autre avec l'Association des entreprises de Mi-Plaine ; FIXE pour l'année 2008 le montant des sommes conventionnées à hauteur de 1.600 € pour l'Association des entreprises de Mi-Plaine et de 1.600 € pour l'Association syndicale du lotissement industriel de Vénissieux/Corbas/Saint-Priest ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 08.053 : EDUCATION : Reconstruction de la maternelle du groupe scolaire Edouard Herriot - Demande de subvention pour le volet HQE

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de tous les financeurs potentiels pour le volet Haute Qualité Environnementale (HQE) dans le cadre de la reconstruction de la maternelle du groupe scolaire Edouard Herriot.

Délibération n° 08.054 : AFFAIRES SPORTIVES : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale Sportive des Cheminots de Saint-Priest

A l'unanimité, le Conseil Municipal OCTROIE une subvention exceptionnelle de 3.000 € à l'association "Amicale Sportive des Cheminots de Saint-Priest" (pour les frais d'organisation du "tournoi international 15 ans") ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 08.055 : AFFAIRES CULTURELLES : Action "Vivier d'artistes" - Demande de subvention auprès de l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal SOLLICITE de l'Etat une aide de 10.000 € pour l'action "Vivier d'artistes" sur 2008 ; DIT que la recette afférente sera imputée à l'article 74718.

Délibération n° 08.056 : AFFAIRES CULTURELLES : Actions d'éducation artistique sur l'année 2008 - Demande de subvention auprès de l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal SOLLICITE de l'Etat une subvention d'un montant de 14.000 euros pour les actions d'éducation artistique ; DIT que la recette afférente sera imputée à l'article 74718.

Délibération n° 08.057 : AFFAIRES CULTURELLES : Organisation du salon du Livre "Petite Edition - Jeune Illustration" à la médiathèque - Demande de subvention auprès de la D.R.A.C. Rhône-Alpes

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès de la D.R.A.C. Rhône-Alpes une subvention au taux maximum pour l'organisation de la 9^{ème} édition du salon du Livre "Petite édition - Jeune illustration" à la médiathèque ; DIT que la recette sera imputée à l'article 74718.

Délibération n° 08.058 : AFFAIRES CULTURELLES : Adhésion de la Commune à la Fédération Nationale des Salons et Fêtes du Livre de Jeunesse

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE l'adhésion de la Commune à l'association "Fédération Nationale des Salons et Fêtes du Livre de Jeunesse" (salon du Livre pour la Jeunesse de Troyes, 42 rue Paillot de Montabert - 10000 Troyes) moyennant une cotisation annuelle fixée à 200,00 euros ; DIT que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6281.

La séance est levée à vingt heures cinq.

Le Maire,